

colorchecker CLASSIC



0 cm 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

x-rite

mm

MANIFESTE DE LA DUCHESS DE MANTOUE

1659

PARIS

chez la Citoyenne

de la rue de la Harpe

au Salon de la Citoyenne

de la rue de la Harpe

au Salon de la Citoyenne

de la rue de la Harpe

au Salon de la Citoyenne

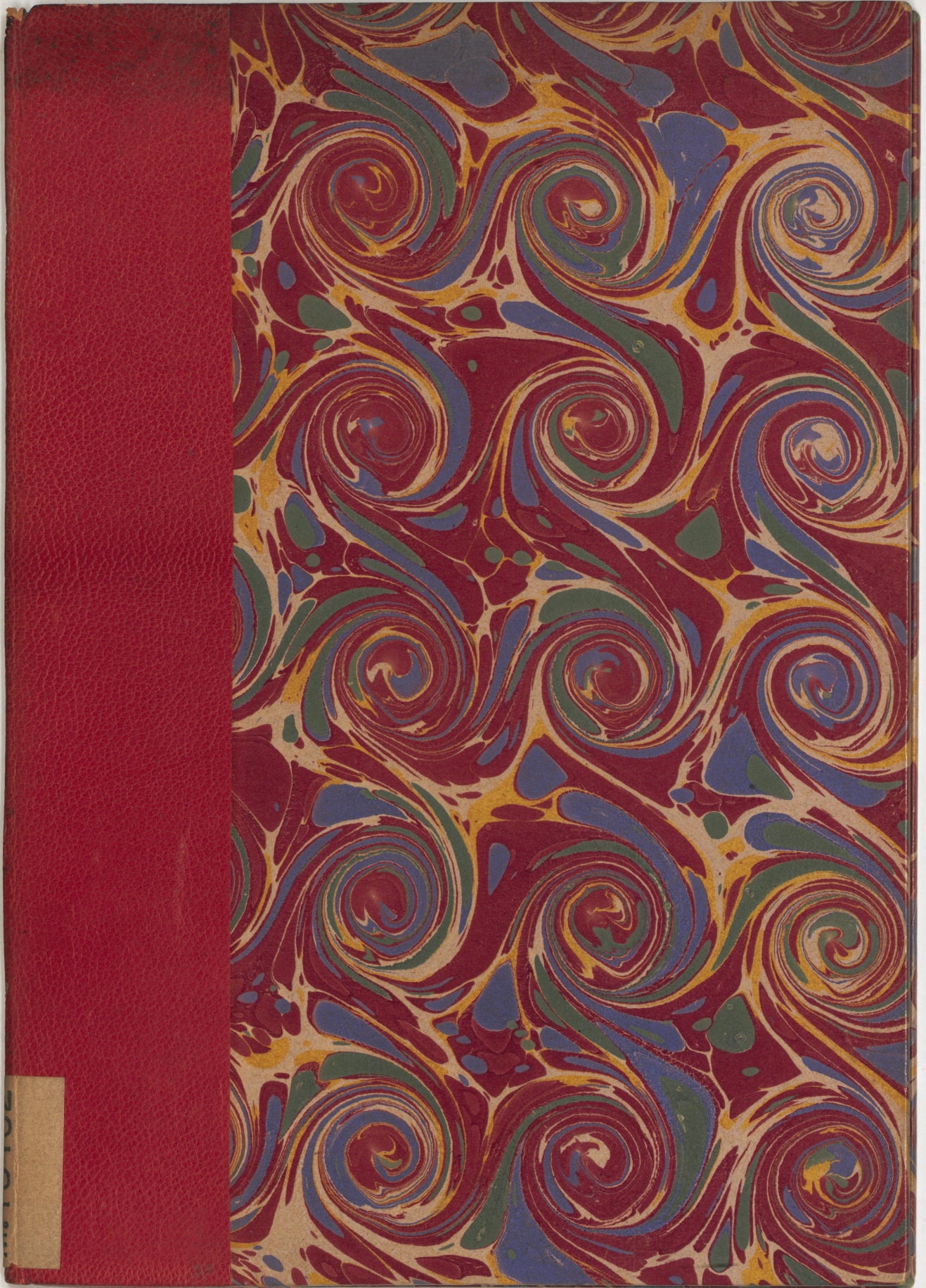
de la rue de la Harpe

au Salon de la Citoyenne

de la rue de la Harpe

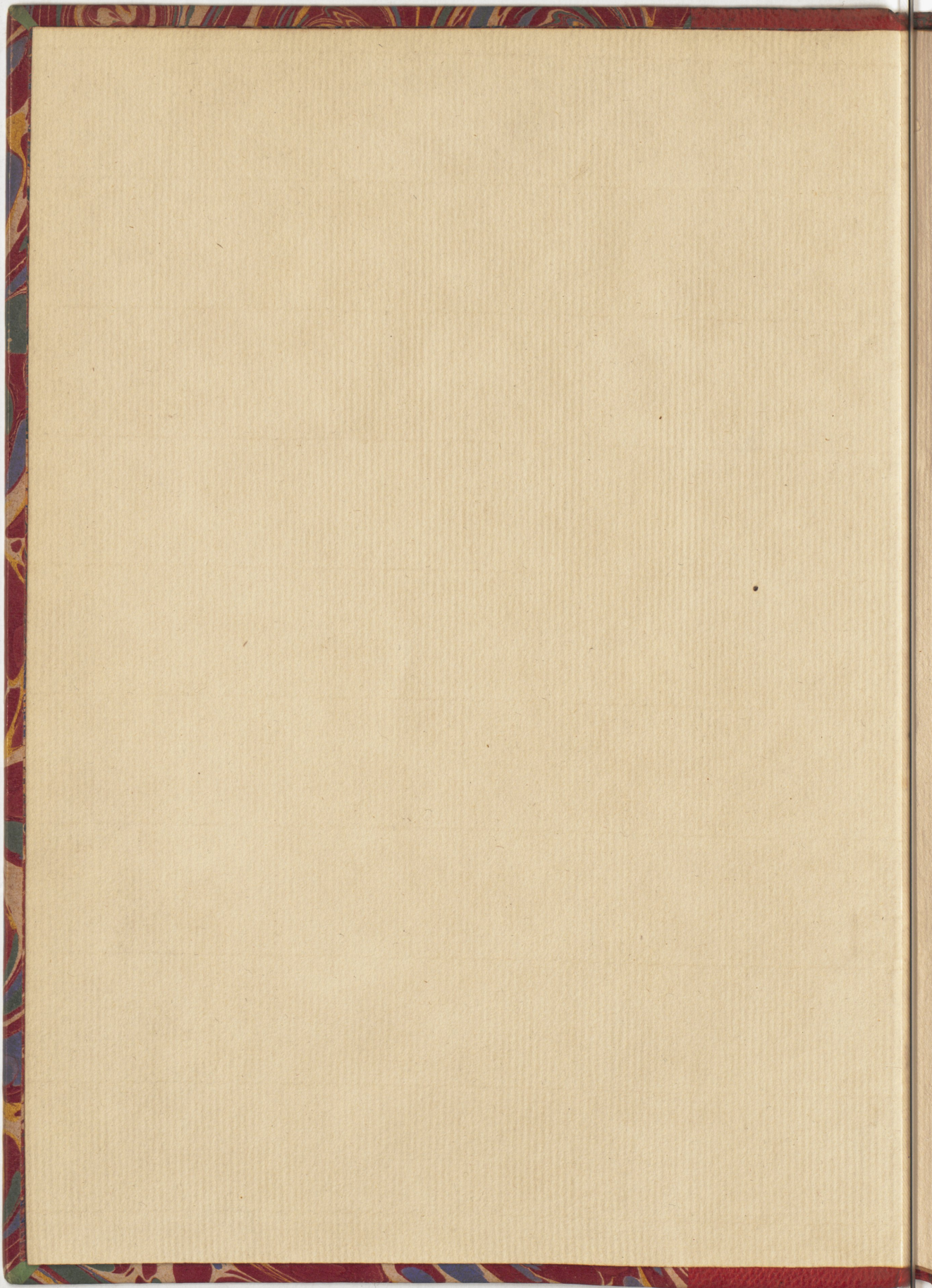
au Salon de la Citoyenne

de la rue de la Harpe





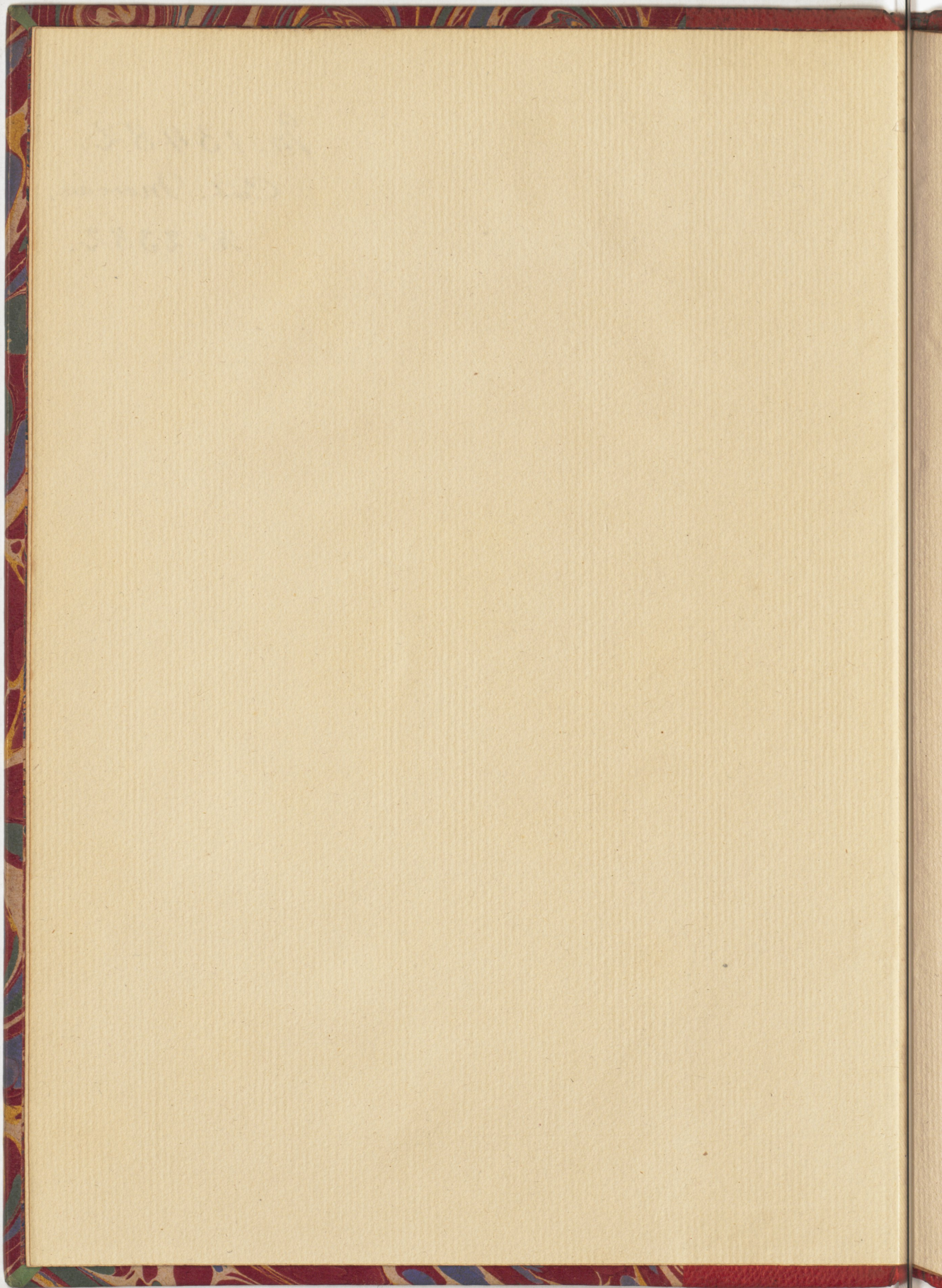




In. 13482

Cat. Moreau,

n° 2382.



32
MANIFESTE

DE MONSIEVR 34

LE DVC

DE GVYSE,

CONTENANT

LES VERITABLES

MOTIFS DE LA LEVE'E

d'une Armée pour le service du

Roy, & de Messieurs les

Princes.

Mil six cens cinquante - deux.

151

MAMIFESTE

DE MONSIEUR

DE GUYSE

LES YRITABLES

MOTHS DE LA LEVEE



IN DER BIBLIOTHEK BONN



MANIFESTE
 DE MONSIEVR LE DVC
 DE GVYSE,
 CONTENANT

LES MOTITS DE LA LEVE'E
*d'une Armée pour le service du Roy &
 de Messieurs les Princes.*



OMME l'on ne peut attendre
 de ceux, qui sont mal infor-
 mez des affaire presentes, &
 des intentions des Princes,
 que des iugemens qu'ils en
 font de leurs iustes procedu-
 res, & selon leur caprice & pensées, que les
 plus sages & iudicieux condamnent, comme
 tendante à les calomnier & à blasmer leurs
 desseins quoy que iustes & raisonnables, tout
 pour affermir & maintenir le seruire & l'au-

thorité du Roy (qui est aujourdhuy entre les mains des Estrangers,) comme est celuy de Monsieur le Duc de Guyse dans la leuée des Troupes quil fait, sans en sçauoir les raisons ny ses resolutions, qui n'ont autre but que la Paix & le repos du Royaume qui se trouuera dans la Paix Generale.

Aussi pour détromper & desabuser les simples, qui se laissent surprendre par l'artifice de quantité de personnes mesdisantes & ennemies de leur propre repos: Il est très a propos de faire cognoistre au public les raisons & les Motifs principaux de son Arme-ment.

Premierement, il est à remarquer que pendant la detention de Monsieur le Duc de Guyse en Espagne, Monsieur le Prince de Condé s'estant veu poursuiuy par le Cardinal Mazarin avec les Armes, se seruant de l'autho-rité & des forces du Roy pour le perdre, comme est l'intention de ces Estrangers de ruiner les Princes du Sang, & de mettre la diuision dans la Maison Royale: Monsieur le Prince se voyant pressé en Guyenne, desirant entretenir le Traicté fait à Stenay entre l'Archiduc Leopold au nom & pour le Roy d'Es-
pagne, Madame la Duchesse de Longneville
sœur

foeur de Monsieur le Prince, & le Mareschal de Turenne, tant pour moyenner la déliurance de Messieurs les Princes de Condé, de Conty, & du Duc de Longueville leur beau frere (que le Cardinal mazarin detenoit en Captiuité, depuis le dix-huictiesme du Mois de Ianuier de l' An mil six cens cinquante, iusques au mois d' Auril de l'an mil six cens cinquante & vn,) que pour paruenir à la Paix Generale.

Et sçachant que la personne de monsieur le Duc de Guyse luy estoit necessaire en la conioncture des affaires presentes comme celle de son Altesse Royale, & qu'il auoit interest de porter les Princes, enuoya en Espagne faire Supplier sa Maiesté Catholique, qu'en sa consideration il luy pleust faire mettre en liberté monsieur le Duc de Guyse, & qu'estant libre il seruiroit beaucoup a obliger sa Maiesté Tres-Chrestienne d'entendre à vne Paix Generale, que sadite Maiesté Catholique a tousiours tesmoigné la desirer.

La peine ne fut pas petite à obtenir cette grace du Roy d'Espagne à cause des raisons d'Estat que les Ministres de sa Maiesté Catho-

lique mettoient en auant pour retarder sa deliurance.

Toutesfois sadite Majesté Catholique considerant que monsieur le Prince auoit assez de credit & de pouuoir, assisté de son Altesse Royale & d'autres Princes de France, pour faire par les armes conduire les affaires à la paix generale, elle enuoya les ordres à l'Archiduc Leopold Gouverneur pour sa majesté aux Pais-bas, de renforcer l'armée de monsieur le Prince qui estoit en Hainault sous la charge du Comte de Tauannes, & la confier entre les mains de deffunct monsieur le Duc de Nemours, qui estoit entré dans l'interest de monsieur le Prince, ce qui fut fait par l'Archiduc, qui la fit conduire iusques à la frontiere de France: Et du depuis par vn autre ordre de sa majesté Catholique enuoyé à l'Archiduc d'enuoyer toutes les forces qu'il auoit sur pied à son Altesse Royale & messieurs les Princes, pour ensemblement avec leurs forces resister aux desseins & aux intentions du Cardinal mazarin, & ne poser les armes que du consentement de sa majesté Catholique & de messieurs les Princes, lors que la paix generale se feroit.

Au mesme temps sa mesme Majesté Catholique commanda que Monsieur le Duc de Guise fust mis en liberté, & ordonna au Comte de Haros de le faire conduire au port saint Sebastien, & de là par mer iusques à Bourg, ou de mer en Guyenne avec cinq mille Espagnols, & luy fit compter trois cent mille Patagons, avec promesse de pareille somme pour leuer vne armée qu'il commanderoit & la meneroit à Messieurs les Princes pour s'opposer aux Mazarins & paruenir à la paix generale.

C'est la resolution qu'a prise Monsieur le Duc de Guise de rendre ce deuoir à Monsieur le Prince, auquel il se tient obligé de sa liberté, n'ayant aucune intention que celle de Messieurs les Princes d'entretenir la guerre en France, ny d'entreprendre aucune chose cõtre le seruice du Roy ny le repos de l'Estat, au contraire qu'ayant joint ses armes avec celles de son Altesse Royale, & de Messieurs les Princes, & des Princes de sa Maison, travailler conjointement à deliurer sa Majesté des mains des Anglois, des Italiens & Saoyards, qui la tiennent en captiuité, gouvernent l'Estat comme il leur plaist, & qui sont

les premiers Ministres & les Chefs de ses Cōseils, au tres-grand preiudice de son Altesse Royale & de Messieurs les Princes du Sang, & qui ont le plus grand interest à maintenir l'authorité Royale, conseruer & deffendre l'Estat auquel ils sont nez, sans comparaison plus que les estrāgers qui ne cherchent que sa ruine & le demembremēt du Royaume, avec cette proposition que fait Monsieur le Duc de Guise d'employer ses armes, ses biens, sa propre vie, & celles de ses freres, parens & amis pour vne cause si iuste, raisonnable & honorable, voire necessaire, comme pour auoir la paix generale, ainsi qu'il s'est obligé à sa mjesté Catholique, & qui ont esté les motifs principalement de sa deliurance.

Declarant que l'armée qu'il leue ne sera composée que de François au nombre de quatre à cinq mille hommes, sans se seruir d'aucuns estrangers, ayant laissé dans Bourg les cinq mille Espagnols venus d'Espagne avec luy pour garder ce port, qui demeure comme en ostage à sa Majesté Catholique iusques à la paix generale, afin de ne donner ombrage de son dessein à personne de croire qu'il veuille employer l'Espagnol en France

pour

pour ayder à la ruiner, ce qui est cause qu'il ne s'en veut point seruir. Ce qu'il a declaré à sa majesté Catholique, & qui a approuué son intention, n'estant bien content que ses sujets Espagnols naturels soiēt employez à la guerre contre les François.

Auec l'Armée de Monsieur le Duc de Guyse se doiuent ioindre partie de celle de Monsieur le Prince de Conty, & que le Colonel Balthasar-la-Commanderie, pour venir ensemble joindre l'armée de Messieurs les Princes, veu que la guerre ne se continuë pas en Guyenne comme auparauant, apres le partement du Comte de Harcourt pour aller à Brissac Monsieur le Prince de Conty est le plus souuent à Bordeaux auprès madame la Princesse sa belle-sœur, & le Duc d'Anguien son Nepueu. Pour l'armée du Comte de Harcourt elle ne fait pas grand progres, sous la conduite du Marquis de saint Luc, plusieurs soldats s'estoient allez rendre cy-deuant à l'armée nauale du Duc de Vendosme pendant la guerre qu'il faisoit au Comte Dugnon, qui est à present terminée sous pretexte de conduire cette armée nauale au secours de Dunquerque, laquelle n'a eu le temps d'y aller auant sa prise.

Cette armée de Monsieur le Duc de Guyse lors qu'elle sera iointe à celle de Messieurs les Princes, la fera monter à pres de trente mil hōmes, celle de Monsieur de Guyse est composée de quinze cents cheuaux, & de trois à quatre mille hommes de pied, avec six canōs, sans y comprendre les volōtaires du païs, qui l'ont tousiours suiuy depuis son retour en France: cette grande armée obligera les Mazarins à la Paix, pour n'auoir assez de forces pour continuer la guerre, ny argent pour la faire subsister.

Ains la crainte d'vne guerre estrangere dont la France est menacée du costé d'Angleterre, les Anglois voulant se seruir de nostre guerre ciuile pour en profiter, sçachant bien que nous ne sommes pas en estat de leuer de grandes armées pour leur opposer; si ce n'est lors que la Paix sera establie au Royaume, & que les forces du Roy espanduës en tant d'endroits se pourroient vnir pour leur resister en cas qu'ils missent pied à terre, où ils ont tousiours esté battus par les François, & ne pouuant auoir aucun aduantage que sur la mer, où ils sont puissans en vaisseaux & nombre de matelots.

Le Cardinal mazarin, qui en deux fois

vingt quatre heures a nouvelles de tout ce qui se passe en France, semble n'auoir l'esprit porté à la Paix, non plus que le Conseil qu'il a donné au Roy. & est plus enclin à continuer la guerre qu'à conclure la paix qu'il croit luy estre preiudiciable & à ses adherans, qui ne se trouueroient assurez en France si la guerre estoit finie, & les Arrests donnez contre eux executez, comme il arriueroit par le changement qu'il se feroit aux Conseils du Roy, au lieu des Ministres estrangers qu'il y entretient pour y fomenter ses mauuaises intentions qui tendent tousiours à la ruyne du Royaume, de ses peuples, & singulierement de la ruyne de Paris, contre laquelle il a vne auersion incroyable à laquelle il ne veut point demordre tant qu'il aura moyen de luy nuire, & qu'il aura la quantité d'adherans qui embrassent passionnément son party sans se cacher.

Ce Cardinal ne s'est pas retiré hors de France pour n'y plus retourner, puis qu'il fait tout son possible pour leuer yne armée capable de le ramener encores les armes à la main, comme il fit l'an dernier: mais il a peine de trouuer des soldats en Allemagne qui y sont rares, & à present que la paix y est estable, les vns cftans allez seruir le Roy d'Espa-

gne en Flandres & en Italic, autres sont venus
 en France dans l'armée que l'Archiduc Leo-
 polde a enuoyée à Messieurs les Princes pour
 n'auoir point d'occupation en Allemagne, au-
 tres sont allez en l'armée Venitienne contre
 le Turc, tellement que le Cardinal Mazarin
 n'en peut leuer qu'au pays du Liege, pour
 quoy faire il faut du temps: & comme l'ar-
 mée de Messieurs les Princes est forte & puis-
 sante quand il auroit leué cinq ou six mille
 hommes cela ne pourra pas suffire pour les
 combattre, de maniere qu'il est à croire qu'il
 se trouuera bien empesché d'auoir vne armée
 pour reuenir en France, car à moins que d'e-
 stre puissant les François ne le souffriront plus
 pour les maux & les mal-heurs qu'il a causez
 par la guerre ciuile qu'il y a allumée en telle
 sorte, que de six ans la France ne se pourra re-
 mettre, veu l'estat miserable où il la mise par
 sa tyrannie qui luy a acquis la hayne publique
 non seulement des François, mais de toute la
 Chrestienté, qui le tient pour ennemy & per-
 turbateur du repos public, comme ayât touf-
 iours empesché la conclusion de la Paix ge-
 nerale, qui est vniuersellement desirée depuis
 vn si long-temps que la guerre se continüe en
 France,

France, en Allemagne, en Italie, en Espagne,
en Flandres, & autres pays de l'Europe.

L'on a sceu par les dernieres Lettres, que
l'armée de Monsieur le Duc de Guyse doit ar-
riuer vers Orleans dans deux iours, qui sont
desjà expirez: elle loge en sa marche en di-
uers bourgs, afin de n'estre à la charge des ha-
bitans des lieux où elle passe, & paye par tout
ce qu'elle prend selon l'ordre qui est donné
pour cét effet.

Cette armée n'a rencontré aucunes trou-
pes par les pays où elle a esté qui luy peust re-
sister, d'autant que tous les gens de guerre
que les Mazarins y auoient en estoient partis
pour aller ioindre le gros de l'armée qu'ils
font pour marcher contre celle de Messieurs
les Princes, suivant l'ordre expres qu'ils en a-
uoient, ce qui est cause que celles de Monsieur
le Duc de Guyse n'ont rencontré personne
qui s'opposast à leur marche.

Pour la personne dudit sieur Duc, il vient à
Paris accompagné de quelques siens Gentils-
hommes de sa Maison par d'autres chemins,
& y doit arriuer dans deux ou trois iours,
quantité de Noblesse de ses amis ont monté à
cheual pour luy aller au deuant.

Son armée ira joindre celle de Messieurs les

Princes, dans laquelle il aura le commandement sur partie d'icelle lors qu'il y sera arriué.

On espere d'une si belle armée les effets qui obligeront les conseils Mazarins d'entendre à la Paix, ou de continuer la guerre en cas qu'ils ne changent de dessein: & le Roy d'Espagne ne donne les forces & ne contribue de ses finances pour l'entretienement de ces deux armées de messieurs les Princes, & de monsieur le Duc de Guyse, que pour paruenir à la Paix generale entre les deux Couronnes.

On mande de Bordeaux, que les habitans scachant que les Espagnols nouvellement venus d'Espagne, & que Monsieur le Duc de Guyse a laissez dans Bouig, y faisoient construire des Forts pour leur assurance, & que cela empescheroit leur commerce & l'abord des marchandises à Bordeaux, estoient resolu de l'empescher, & de sortir avec les armes pour cet effet. Mais Monsieur le Duc de Guyse a assure le Parlemēt & le Corps de la Ville qu'ils ne receuroient aucune incommodité de ces Espagnols, & qu'ils ne feroient rien qui empeschast leur commerce, l'enuoy & l'abord de leurs marchandises, & qu'ils obserueroient exactement les ordres qu'il leur a

donnez lors qu'il est party d'avec eux, ce qui
a contenté les Bordelois, qui ont toute fiance
en sa parole, qu'il fera toujours executer à leur
contentement en recognoissance de l'hon-
neur qu'il a receu d'eux à son arriué à Bor-
deaux, ce qui l'a obligé de conseruer leur ami-
tié en toutes occasions où il auroit moyen de
leur tesmoigner la bonne volonté qu'il a pour
eux.



12
donc les loys qui il est party d avec eux ce que
a comence les bordelais qui ont toute fiance
en la pite de leurs loys toujours excuser a leur
gouvernement en reconnaissance de l'hen-
neur de il a recer d'eur a son s'inte a Bor-
deaux se ont l'oblig de conser leur am-
te en toutes occasions en il anroit moyen de
leur redroger la bonne volonte qu'il a pour
eur



